

CAHIER DES CHARGES

Aide à l'équipement du logement

Versement en tiers payant

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis soutient les familles à revenus modestes dans l'amélioration de leur cadre de vie et de leurs conditions de logement.

Pour ce faire, le *Guide des aides financières pour les familles* propose, sous conditions de ressources, deux aides financières à l'équipement : **l'aide à l'installation des familles** et **l'aide au renouvellement de l'équipement de première nécessité**.

Afin que les familles puissent disposer de ces équipements dans les meilleures conditions, le Conseil d'administration de la Caf de la Seine-Saint-Denis a décidé de mettre en place un dispositif de tiers-payant qui nécessite une convention de partenariat entre la Caf et les fournisseurs d'équipements mobilier et/ou ménager.

Toutefois, la signature d'une convention tiers-payant est subordonnée au respect des critères stipulés dans le présent cahier des charges.

1. Conditions générales

Peuvent être labellisés, les fournisseurs d'équipements mobilier et/ou ménager :

- proposant des articles variés et des gammes de prix diversifiées
- proposant les services suivants :
 - des points de vente sur le département de la Seine-Saint-Denis ou les départements limitrophes (Paris, Val-de-Marne, Seine-et-Marne, Val d'Oise),
 - un site Internet de vente en ligne,
 - un service client et/ou réclamation, dont les coordonnées sont clairement identifiables,
 - un service après-vente, dont les coordonnées sont clairement identifiables,
- respectant les dispositions légales et réglementaires en matière d'inscription au registre du commerce, de police d'assurance obligatoire, de règlement des cotisations Urssaf et justifiant de la régularité de leur situation fiscale ;
- justifiant d'une implantation du magasin sur le département ou les départements limitrophes depuis au minimum cinq ans.

2. Socle minimal de services

2.1. Accueil des familles

Le fournisseur partenaire doit être ouvert à tout public, sans discrimination.

Il convient de prévoir un accueil attentionné des familles allocataires au sein du magasin du fournisseur, notamment par l'orientation vers une personne référente.

2.2. Qualité des services

Des informations pratiques sur les produits, les services et les prix seront à disposition des familles.

Le fournisseur propose les services listés dans les Conditions générales du présent cahier des charges : point de vente sur le département ou dans les départements limitrophes, site Internet de vente en ligne, service client ou réclamation et service après-vente.

2.3. Politique tarifaire

Les aides financières à l'équipement du logement proposées par la Caf de la Seine-Saint-Denis sont soumises à des conditions de ressources. Les tarifs pratiqués par le fournisseur doivent donc rester compatibles avec la situation sociale des familles.

En outre, la Caf privilégiera le fournisseur proposant gratuitement l'établissement des devis et livrant gratuitement les familles.

3. Instruction des demandes de conventionnement

L'étude des demandes de conventionnement se fera sur la base des critères évoqués ci-dessus.

Les demandes de conventionnement doivent être adressées **en version dématérialisée** à l'adresse électronique suivante : partenaires-aides-familles@caf93.caf.fr

Les pièces à fournir pour l'instruction d'une demande sont :

- le présent cahier des charges daté et signé,
- le formulaire de demande d'information (recto/verso) complété, disponible sur www.caf.fr/partenaires/caf-de-la-seine-saint-denis/partenaires-locaux/logement-et-cadre-de-vie/les-aides-l-equipement-du-logement-le-tiers-payant
- l'extrait d'immatriculation principal au registre du commerce et des sociétés ;
- les conditions générales de vente ;
- l'attestation de régularité fiscale de l'année N-1 ;
- l'attestation de paiement des cotisations Urssaf de l'année N-1 ;
- une attestation d'assurance de l'année en cours ;
- un RIB.

Pour tout renseignement complémentaire :

- par téléphone au 01 49 35 47 89 (*ligne partenaires*)
- par mail : afi@caf93.caf.fr

Lu et approuvé, le

Le représentant de l'établissement commercial,
Signature et cachet